MOREAU Henri

Naissance : 25 octobre 1908 - Tours (37)
Famille : MOREAU Simonne
Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1941
Résistance : O.S Arsenal, F.T.P, P.C.F, F.N
Secteur(s) d'action : Brest
Arrêté, Évadé, Fusillé, Fusillé au Mont Valérien
Décès : 17 septembre 1943 - Suresnes (92)
Mort pour la France

Henri Alexandre Adrien Moreau est quartier-maître dans la Marine Nationale. Il fait partie de la Musique des Équipages de la Flotte de Brest. Marié à Simonne Pineau en 1931, le couple a un enfant et réside au 26 rue André Portail. Depuis 1936, Henri Moreau est membre du Parti Communiste Français (P.C.F).

Fin juin 1940, au début de l'occupation de Brest, les autorités font circuler l'ordre aux militaires qui se trouveraient dans la région ; sans affectation ou suite à la débâcle, de se rendre au château de Brest pour régulariser leurs situations. Henri Moreau s'y rend et y reste interné. Son parcours reste assez flou. Pour certains il est envoyé en Stalag en Allemagne d'où il parvient à s'évader en mars 1941, pour d'autres il parvient à gagner la zone Sud puis à revenir sur Brest vers octobre 1941 pour repartir terminer son engagement avant de rentrer définitivement en 1942.

Il est en tout cas bien présent à Brest en 1942 car il aurait participé, le 26 mars 1942 avec la branche Arsenal de l'Organisation Spéciale (O.S), aux sabotages des sous-stations électriques dans l'arsenal. Et surtout, fin avril, après l'arrestation du *Triangle* de direction du P.C.F, Henri Moreau, André Vadaine et Albert Abalain reprennent le flambeau du mouvement. C'est à cette période que les groupes brestois de l'O.S basculent en Francs-Tireurs et Partisans (F.T.P). Henri participe semble t-il à d'autres sabotages tout en fabriquant à la ronéo des tracts. Il contribue à la diffusion de la propagande et cherche à identifier les français œuvrant pour les autorités d'occupation. Il semble avoir stocké à son domicile quelques armes du groupement F.T.P.

Il nommé responsable pour le Finistère de la propagande du P.C.F peu de temps avant son arrestation. C'est la police française qui arrête le couple Moreau le 4 octobre 1942 à leur domicile. Interné au château de Brest avant d'être transféré à Vitré et Fontevraud. Jugé une première fois à Rennes en décembre 1942 par les français, il est ensuite livré aux autorités allemandes qui le transfèrent à Fresnes dans l'attente d'un second procès. Jugé par le tribunal militaire allemand du Gross Paris, il est condamné à mort le 28 août 1943. Henri Moreau est fusillé à la forteresse du Mont-Valérien, le 17 septembre 1943, aux côtés de 18 autres résistants communistes brestois. Leurs dépouilles sont transférées le jour même pour inhumation au cimetière d'Ivry-sur-Seine.

Pour son engagement clandestin, il reçoit à titre posthume la Croix de Guerre 1939-1945, avec étoile de bronze en 1946, la médaille Militaire en 1950 et la médaille de la Résistance française en 1955. En son

hommage, une rue de Brest porte son nom dans le centre ville depuis 1945.

Publiée le samedi 27 juin 2020, par Gildas Priol, mise à jour jeudi 16 mai 2024

Sources - Liens

- Archives départementales d'Indre-et-Loire, registre d'état civil (6NUM8/031/020).
- Archives départementales du Finistère, dossier individuel de combattant volontaire de la Résistance d'Henri Moreau (1622 W 14).
- Service historique de la Défense de Vincennes, dossier Procès des FTP de Brest (GR 28 P 8 57 29), aimablement transmis par Brigitte Snejkovsky (2023).
- Ordre de la Libération, registre des médaillés de la Résistance française (J.O du 06/07/1955).
- Service historique de la Défense de Vincennes, dossier individuel de résistant d'Henri Moreau (GR 16 P 429469), aimablement transmis par Edi Sizun.
- KERBAUL Eugène, *1270 militants du Finistère (1918-1945)*, à compte d'auteur, Paris, 1985.
- KERBAUL Eugène, *Chronique d'une section communiste de province (Brest, janvier 1935 - janvier 1943)*, à compte d'auteur, Paris, 1992.
- CISSÉ Gérard, *Rues de Brest - de 1670 à 2000*, éditions Ar Feunten, Brest, 2012.

Remerciements à Françoise Omnes pour la relecture de cette notice.